



M. Patrick DEVEDJIAN
Président du Conseil général
Hôtel du département
2/16 BD Soufflot
92015 Nanterre cedex

Nanterre, le 22 août 2012

Monsieur le président,

J'ai reçu copie du courrier qui vous a été adressé en juin dernier par le D^r de Sarcus, président du réseau Périnatal 92 Nord, et de nombreux médecins et intervenants du département, qui s'inquiètent des dernières orientations du Conseil général en matière de protection maternelle et infantile, domaine de la compétence exclusive des conseils généraux depuis la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Les signataires évoquent notamment le cloisonnement des actions du Conseil général, l'absence d'une ligne directrice claire dans la politique de prévention de la santé de l'enfant et de la famille, les fermetures de consultations PMI, les regroupements de services et l'arrêt brutal du financement de certaines structures œuvrant dans le domaine de la périnatalité.

Je suis très surprise de ce constat émanant de personnalités reconnues et indépendantes, qui contredit manifestement le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse 2012-2016 adopté le 16 décembre 2011.

Ce schéma, que vous présentez vous-même comme « *le fruit d'un travail réalisé en concertation avec plus de 300 personnes* », s'engage en effet, notamment, à consolider le dispositif de repérage et d'évaluation des situations d'enfants en danger ou risque de danger, à mieux répondre au public et aux problématiques de la prévention spécialisée et à adapter et diversifier l'offre d'accueil. Concernant plus particulièrement la périnatalité, il entend privilégier « *la dimension préventive en intervenant le plus tôt possible afin de garantir une meilleure efficacité des interventions et éviter la dégradation des situations familiales par un repérage en amont et des réponses mises en place de manière précoce et adaptée.* »

Cette politique ambitieuse ne me paraît pas compatible avec la réduction des moyens décrite dans le courrier qui vous a été adressé.

Dans la présentation de ce document, vous ne manquez pas de remercier les personnes ayant contribué à « *inscrire ce nouveau schéma dans une dynamique d'échanges et de transversalité, laquelle, écrivez-vous, se poursuivra tout au long de sa mise en œuvre.* » Aussi, je veux croire que vous réserverez un accueil favorable à la demande d'entretien formulée par le D^r de Sarcus et les animateurs du réseau Périnatal 92 Nord.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

D^r Jacqueline Fraysse
Députée de Nanterre-Suresnes
Conseillère municipale de Nanterre